

Fonds de solidarité - Plafonds des aides

Secteurs d'activité	Perte de chiffre d'affaires au titre du mois considéré	Octobre Zone de couvre-feu / Hors zone de couvre-feu	Novembre
Entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil au public		333€ par jour d'interdiction	10 000 €
Entreprises des secteurs particulièrement touchés S1 * Ex : Hôtellerie, Restauration, Cafés, Tourisme, Événementiel, Sport, Culture	+ de 50%	10 000 €	10 000 €
	Plus de 70%	10 000€ dans la limite de 60% du CA mensuel	
	entre 50% et 70%	1 500 €	
Entreprises des secteurs dépendants S1 bis * + perte de CA >80% pour la période 15/3-15/5/20	+ de 50%	10 000 €	80% de la perte de CA dans la limite de 10 000€
	Plus de 70%	10 000€ dans la limite de 60% du CA mensuel	
	entre 50% et 70%	1 500 €	
Autres entreprises	+ de 50%	1 500 €	1 500 €

* La liste des secteurs figure aux ANNEXES 1 & 2 du décret 2020-371 du 30 mars 2020, à jour des récents décrets

2019
ou 107
2019